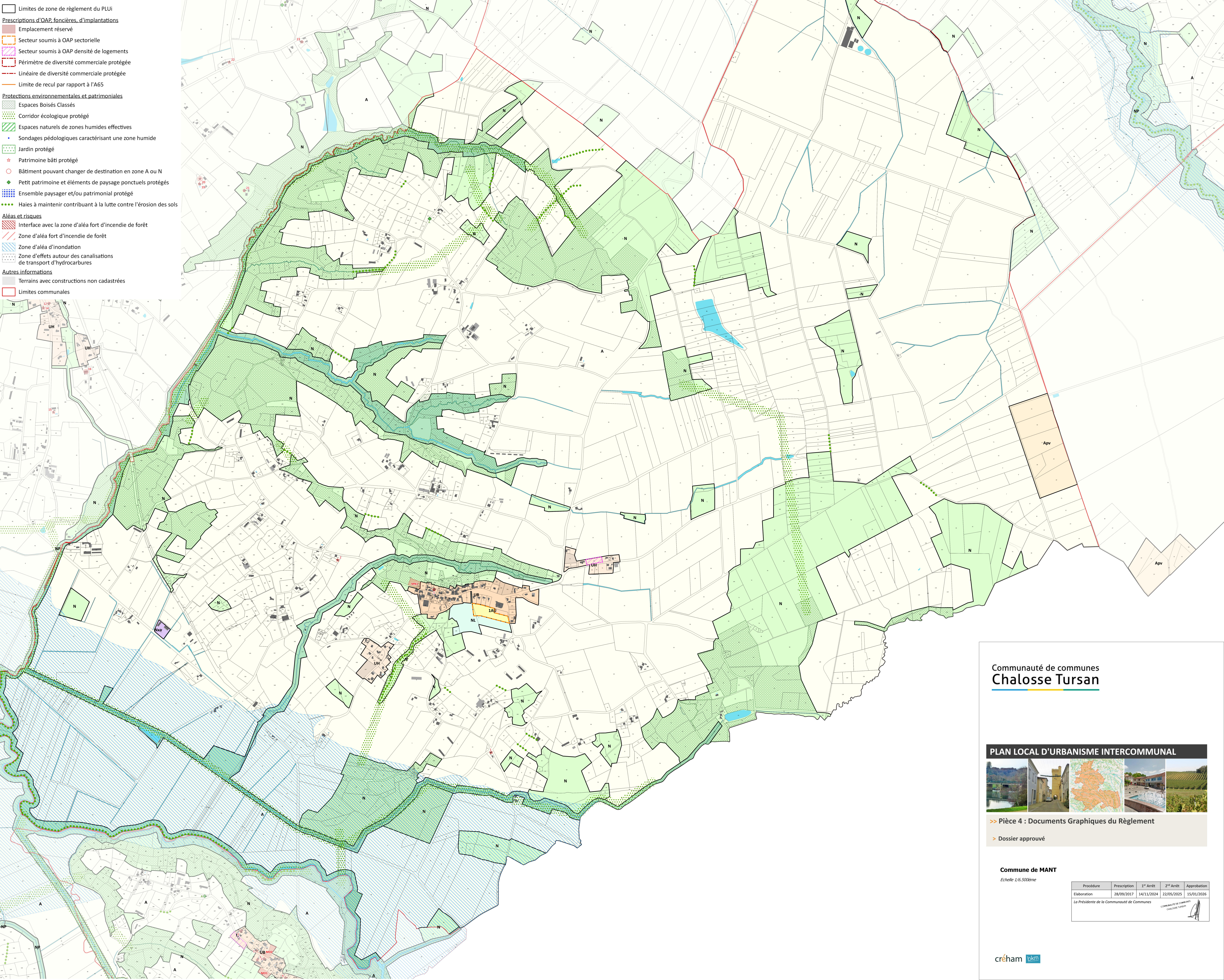




- Limites de zone de règlement du PLUI

Prescriptions d'OAP, foncières, d'implantations

Emplacement réservé

Secteur soumis à OAP sectorielle

Secteur soumis à OAP densité de logements

Périmètre de diversité commerciale protégée

Linéaire de diversité commerciale protégée

Limite de recul par rapport à l'A65
- Protections environnementales et patrimoniales

Espaces Boisés Classés

Corridor écologique protégé

Espaces naturels de zones humides effectives

Sondages pédologiques caractérisant une zone humide

Jardin protégé

Patrimoine bâti protégé

Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N

Petit patrimoine et éléments de paysage ponctuels protégés

Ensemble paysager et/ou patrimonial protégé

Haies à maintenir contribuant à la lutte contre l'érosion des sols
- Aléas et risques

Interface avec la zone d'aléa fort d'incendie de forêt

Zone d'aléa fort d'incendie de forêt

Zone d'aléa d'inondation

Zone d'effets autour des canalisations de transport d'hydrocarbures
- Autres informations

Terrains avec constructions non cadastrées

Limites communales

Communauté de communes
Chalosse Tursan

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



>> Pièce 4 : Documents Graphiques du Règlement

> Dossier approuvé

Commune de MANT

Echelle 1/6.500ème

Procédure	Prescription	1 ^{er} Arrêt	2 nd Arrêt	Approbation
Elaboration	28/09/2017	14/11/2024	22/05/2025	15/01/2026
La Présidente de la Communauté de Communes		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHALOSSE TURSAN		